

COUR D'APPEL DE LYON
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON

NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC
MODALITES DE RENDEZ-VOUS
A compter du 9 juin 2021

A compter du 9 juin 2021, les sites du nouveau palais de justice de Lyon, du tribunal de proximité de Villeurbanne, du conseil des prud'hommes de Lyon et les maisons de justice et du droit adaptent leur fonctionnement, afin de garantir la sécurité de tous.

L'accès reste ainsi réservé aux personnes convoquées ou **disposant d'un rendez-vous** pour accomplir une démarche ; elles peuvent être accompagnées, dans la limite d'un accompagnant par personne.

Une fois votre rendez-vous obtenu, nous vous invitons à consulter la note d'information «**Modalités d'accès aux sites judiciaires**».

Pour le tribunal judiciaire de Lyon (palais de justice, 67 rue Servient – 69003 LYON)

Service	Coordonnées	Horaires
Pôle de la proximité et de la protection (hors nationalité)	04 72 60 75 75 accueil.ppp.tj-lyon@justice.fr	08h30-12h/13h30-17h
Service de la nationalité	04 72 60 75 16 nationalite.tj-lyon@justice.fr	9h-12h
Pôle social	04 72 60 76 83 pole-social.tj-lyon@justice.fr	08h30-12h/13h30-17h
Juge de l'exécution (la prise de rendez-vous n'est possible que pour la consultation du cahier des charges)	04 72 60 70 51 jex.tj-lyon@justice.fr	08h30-12h/13h30-17h
Accueil pénal	04 72 60 71 71/71 57 accueil.penal.tj-lyon@justice.fr	08h30-12h/13h30-17h
SAUJ Juge aux affaires familiales	04 72 60 70 97	08h30-12h/13h30-17h
SAUJ Service civil du parquet	04 72 60 70 97	08h30-12h/13h30-17h
Tribunal pour enfants	04 72 60 74 74 tpe-lyon@justice.fr	8h30-17h
Tribunal de police	04 72 60 76 06	08h30-12h/13h30-17h
Service des ordonnances pénales délictuelles	04 72 60 74 28	08h30-12h/13h30-17h
SAUJ Bureau d'aide juridictionnelle	04 72 60 70 97	08h30-12h/13h30-17h
Service centralisateur des frais de justice	04 72 60 72 50 scfj.tj-lyon@justice.fr	08h30-12h/13h30-17h
Régie	04 72 60 72 54 regie.tj-lyon@justice.fr	8h30-12h/13h30-17h
Pour toute autre demande	04 72 60 70 12 tj-lyon@justice.fr	08h30-12h/13h30-17h

Au regard des contraintes sanitaires encore d'actualité, la capacité d'accueil de nos salles d'audiences reste réduite.

Sauf convocation ou accompagnement d'une personne convoquée (dans la limite d'un accompagnant par personne convoquée), l'assistance à une audience doit nécessairement faire l'objet d'une autorisation préalable. Cette autorisation peut être sollicitée en adressant un mail à l'adresse suivante : tj-lyon@justice.fr, en précisant le jour et l'heure de l'audience concernée,

- pour les audiences de comparution immédiate, demande à adresser au plus tard à 18h la veille de l'audience
- pour les autres audiences, demande à adresser au plus tard 48h avant l'audience .

Pour le tribunal de proximité de Villeurbanne (3 rue du Docteur Fleury Papillon 69100 Villeurbanne)

Accueil	04 72 13 83 00	8h30-12h/13h30-17h
---------	----------------	--------------------

Pour le conseil de prudhommes de Lyon (20 boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON)

Accueil	04 72 84 71 00 accueil.cph-lyon@justice.fr	8h45-12h/13h45-16h45
---------	---	----------------------

Pour les maisons de justice et du droit

Site	Coordonnées	Horaires
MJD Lyon 8	04 78 74 00 42	9h00-12h30 / 13h30-17h00 Fermée le vendredi après-midi
MJD Vénissieux	04 72 90 18 20	9h00-12h00 / 13h30-17h30 Fermée le vendredi après-midi
MJD Villeurbanne	04 78 85 42 40	9h00-12h00 / 13h30-17h00 vendredi : 9h00-12h00; 13h00-16h00
MJD Vaulx-en-Velin	04 37 45 12 40	9h00-12h30 / 13h30-17h00
MJD Bron	04 78 26 49 39	9h00-12h00 / 13h30-17h00 Fermée le vendredi après-midi
MJD Rilleux la Pape	04 37 85 10 50	9h00-12h30 / 13h30-17h00
MJD Givors	04 78 07 41 00	9h00-12h15 / 13h30-17h00 Fermée le mercredi après-midi
Antenne de Meyzieu	04 37 44 17 80	Lundi et mardi :13h30-17h30 Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h30 (permanence téléphonique uniquement)
Antenne de Lyon 9	04 78 74 00 42	Actuellement fermée – possibilité de joindre la MJD de Lyon 8